



Pas de bébés à la consigne !

Document 3

Phillips et Howes, 2003 ; Ritchie et Howes, 2003).

Ainsi, Phillips, Howes et Whitebook (1992) ont mené une étude aux États-Unis sur les effets du suivi de la réglementation des différents États quant aux structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire (crèches ou garderies). La qualité a été évaluée dans 227 crèches ou garderies de 5 métropoles différentes, par observations et interviews. Il apparaît que, dans les États respectant les réglementations, les crèches ont tendance à avoir de meilleurs ratios adulte/enfants, du personnel bénéficiant de plus de formation liée à l'enfant et une moindre rotation professionnelle. Les crèches conformes aux dispositions concernant le ratio, la taille des groupes et la formation du personnel ont un niveau significativement plus faible de rotation du personnel, plus d'activités appropriées à l'âge des enfants, moins d'enseignants sévères mais plus d'enseignants sensibles. D'autre part, les crèches à but lucratif s'avéraient être celles qui offraient aux enfants les soins de moindre qualité.

**Agnès FLORIN dans « Modes d'accueil pour la petite enfance ,
Qu'en dit la recherche internationale ? » ERES 2007**